

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

l'renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) et le au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date d'émission 22-juil.-2022 Date de révision 22-juil.-2022 Numéro de révision 1

## 1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit RTM Trans Red Oxide

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit BLK231

Synonymes Aucun

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation

**Utilisation recommandée** Teintures, d'intérieur

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

# Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant
General Finishes

Distributeur
Wood Essence

 2462 Coporate Circle
 2343 1st Ave North, unit B

 East Troy, WI 53120
 Saskatoon, SK S7K 2A2

 Phone 1-800-783-6050
 Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products 180 Ave Du Voyageur Pointe-Claire, QC H9R6A8 Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools 1090 Morrison Drive Ottawa, ON K2H1C2 Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chemtrec 1-800-424-9300

+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

# 2. Identification des dangers

# Classification

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

# Éléments d'étiquetage

### **Danger**

## Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.



### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail.

### Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

## Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

### Substance

Non applicable.

# <u>Mélange</u>

Nom chimique	No. CAS	% en poids	d'enregistrement en	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Glycérine	56-81-5	3 - 7	-	=
Oxyde de fer	1309-37-1	1 - 5	-	-
Mélange de tensioactifs anioniques/non ioniques	ı	0.1 - 1	-	-
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.1 - 1	-	-

<sup>\*</sup>Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

# 4. Premiers soins

**Description des premiers soins** 

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

**Inhalation** Déplacer à l'air frais.

Contact avec les yeux Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la

peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Ingestion** Rincer la bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des

symptômes.

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact

avec la peau.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Sensibilité à la décharge

électrostatique

Aucun. Aucun.

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention **et précautions spéciales pour les** complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

pompiers

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation

adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux,

déversements/fuites.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

# 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.

Craint le gel.

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV		OSH	A PEL		NIOSH
Glycérine	-			m³ mist, total		-
56-81-5				culate		
				mist, respirable		
				ction		
				: 10 mg/m <sup>3</sup> mist,		
				articulate		
			, ,	: 5 mg/m³ mist,		
				le fraction		
Oxyde de fer	TWA: 5 mg/m³ resp			ng/m³ fume	IDLH: 2	2500 mg/m³ Fe dust and
1309-37-1	particulate matte	er		/m³ total dust		fume
				m³ respirable	TWA:	: 5 mg/m³ Fe dust and
			fraction		fume	
				10 mg/m <sup>3</sup> fume		
				ust Iron oxide		
				WA: 5 mg/m <sup>3</sup>		
				ction regulated		
				Rouge		
Nom chimique	Alberta		oie-Britannique	Ontario		Québec
Glycérine	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		\: 10 mg/m <sup>3</sup>	-		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
56-81-5			A: 3 mg/m <sup>3</sup>			
Oxyde de fer	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>		\: 10 mg/m³	TWA: 5 mg/	m³	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
1309-37-1			A: 3 mg/m³			
			A: 5 mg/m³			
		STE	L: 10 mg/m <sup>3</sup>			
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	-		-	TWA: 400 mg	g/m³	-

## Limites d'exposition professionnelle biologique

	Nom chimique	ACGIH
Ī	1-méthyl-2-pyrrolidone	100 mg/L - urine (5-Hydroxy-N-methyl-2-pyrrolidone) - end
-	872-50-4	of shift

### Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Porter un vêtement de protection approprié. Protection de la peau et du corps

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique Liquide Rouge / Orange Couleur

Odeur Faible

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

**Propriété** Remarques • Méthode Valeurs

7.5 -8.5 pН Point de fusion / point de

congélation

Point initial d'ébullition et plage

d'ébullition

Point d'éclair Taux d'évaporation Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air Limite supérieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Pression de vapeur Densité de vapeur

Densité relative

Solubilité dans l'eau

Solubilité(s) Coefficient de partage

Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique < 200 cP

Autres renseignements

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible. Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible. Point de ramollissement Aucun renseignement disponible Masse moléculaire Aucun renseignement disponible Teneur en COV (%) Aucun renseignement disponible

8.6

Soluble dans l'eau

VOC < 225 g/L

Masse volumique du liquide Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Masse volumique apparente

# 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Ne pas congeler.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

# 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

### Renseignements sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact répété ou prolongé

avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (sur la base des composants). Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la

substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

# Renseignements sur les composants

Nom chimique	Nom chimique DL50 par voie orale		CL50 par inhalation
Glycérine	= 12600 mg/kg (Rat)	> 10 g/kg(Rabbit)	> 2.75 mg/L (Rat) 4 h
Oxyde de fer	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
1-méthyl-2-pyrrolidone	= 3914 mg/kg (Rat)	= 8 g/kg(Rabbit)	> 5.1 mg/L (Rat) 4 h

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucun renseignement disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules Aucun renseignement disponible.

### germinales

### Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Oxyde de fer	-	Group 3	-	-
1309-37-1		·		

# Légende

# CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

**Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Contient un agent toxique pour la reproduction connu

ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

# 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Glycérine	Glycérine -		-	-
56-81-5		Oncorhynchus mykiss)		
Oxyde de fer	-	LC50: =100000mg/L	-	-
1309-37-1		(96h, Danio rerio)		
1-méthyl-2-pyrrolidone	EC50: >500mg/L (72h,	LC50: =832mg/L (96h,	-	EC50: =4897mg/L (48h,
872-50-4	Desmodesmus	Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
subspicatus)		LC50: =1072mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
L		LC50: =1400mg/L (96h,		
		Poecilia reticulata)		

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

#### **Bioaccumulation**

### Renseignements sur les

composants

	Compodante		
Nom chimique Glycérine		Coefficient de partage	
		-1.75	
	56-81-5		
	1-méthyl-2-pyrrolidone	-0.46	
	872-50-4		

Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

# 13. Données sur l'élimination

## Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale, Éliminer conformément à la réglementation locale.

N - ( - 1 FO 111 OFF 010

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

# 14. Informations relatives au transport

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

<u>IATA</u> Non réglementé

IMDG Non réglementé

# 15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

### Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

### Règlements fédéraux aux États-Unis

### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
1-méthyl-2-pyrrolidone - 872-50-4	1.0

### SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

### CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

### **CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des Etats-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

## États-Unis - Réglementations des

États

\_\_\_\_\_

## Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
1-méthyl-2-pyrrolidone - 872-50-4	Developmental
Éthylène glycol - 107-21-1	Developmental
4-Méthylpentane-2-one - 108-10-1	Carcinogen
	Developmental
1,4-Dioxane - 123-91-1	Carcinogen
Acétaldéhyde - 75-07-0	Carcinogen
Oxyde d'éthylène - 75-21-8	Carcinogen
	Developmental
Female Reproductive	
	Male Reproductive

# Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Glycérine 56-81-5	X	X	X
Oxyde de fer 1309-37-1	X	X	X
Ether monoéthylique du dipropylène glycol 52125-53-8	X	-	X
(2-méthoxyméthyléthoxy)propan ol 34590-94-8	X	Х	X
Propylène glycol 57-55-6	X	-	X
[2-(2-Méthoxyméthyléthoxy)mét hyléthoxy]propanol 25498-49-1	X	-	X
sodium hydrogène [2,4-dihydro-4-[(2-hydroxy-5-nitr ophényl)azo]-5-méthyl-2-phényl -3H-pyrazol-3-onato(2-)][3-hydr oxy-4 -[(2-hydroxy-1-na 68479-95-8	X	-	X
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	X	X	X
Ether monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	X	-	Х

# Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA

Non applicable

# 16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 2Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers - Risques pour la santé 2Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle

Légende Étoile des risques chroniques \*= Danger chronique pour la santé

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale \* Désignation de la peau

### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 22-juil.-2022

Date de révision 22-juil.-2022

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique